



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 16/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Stéphane SOUBIE, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur ce projet d'implantation lors de sa séance plénière en date du 07 février 2023,

Considérant que l'enquête publique se déroule du 13 mars 2023 au 13 avril 2023 inclus,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale, au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête publique, soit avant le 28 avril 2023,

Considérant que le projet d'implantation est porté en étroite partenariat avec la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au titre de sa compétence « développement économique »,

Considérant que ce projet de plateforme de dernière génération est situé sur la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C) du Parc Technologique de Sologne située sur la Ville de Vierzon,

Considérant que la Z.A.C du Parc Technologique de Sologne a été labellisée « Site industriel clé en main » en 2020 par les ministères de l'Économie et de la Cohésion des Territoires,

Considérant que ce projet participera à la création de plusieurs centaines d'emplois sur le territoire communautaire sans pour autant augmenter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles et naturels,

Considérant que le projet est assorti de mesures compensatoires environnementales,

Considérant que ce dossier de demande d'autorisation environnementale a été déclaré recevable par l'inspection des Installations Classées en date du 30 novembre 2022,

**Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
38 VOIX POUR
4 ABSTENTIONS
3 VOIX CONTRE**

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de la Société VIRTUO Vierzon SARL sur la demande d'exploitation d'une plateforme logistique située sur la Ville de Vierzon.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



FRANÇOIS DUMON